

MAIRIE de MONT SUR MONNET
19 RUE PRINCIPALE - 39300 MONT SUR MONNET

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MARS 2023

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Mont sur Monnet se sont réunis en date du 10 février 2023, à la mairie de Mont sur Monnet à 20 heures sous la présidence de Mme Sandrine BONIN, Maire de la commune.

La convocation a été affichée le 20 mars 2023

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Logement communal
- Rapport des commissions
- Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Sandrine BONIN, Karine CORNIER, Pierre Yves DOUILLET, Lise GOUVIER, Manuel LIARDON, Valérie MARINESQUE (arrive à 20h25), Fabien MOUGEOLLE, Fabienne PERNOT, Dominique RAMBOZ, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 DU Code général des collectivités territoriales.

Absent excusé : Maxime BOSNE (pouvoir à Fabienne PERNOT)
Nelly GAVAND (pouvoir à Dominique RAMBOZ)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Karine CORNIER, pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Après lecture du PV de la dernière séance, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

TAXES LOCALES :

Le taux de la taxe d'habitation figé de 2020 à 2022 est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil décide d'instaurer la taxe d'habitation pour les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil décide une évolution de 3 % et fixe le taux des taxes locales comme suit :

- Taxe habitation : 4.84%
- Taxe foncière bâtie : 36.06%
- Taxe foncière non bâtie : 28.78%

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Madame le Maire sort de la pièce. Dominique RAMBOZ reprend la présidence de la séance.

Le compte administratif est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés comme suit :

Fonctionnement dépenses : 166 119.50 €
Investissements dépenses : 354 790.88 €

Fonctionnement recettes : 152 436.60 €
Investissements recettes : 345 257.66 €

VOTE DU BUDGET 2023

Le budget 2023 est accepté, à l'unanimité, équilibré, en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 235 617.95 €

Investissement : 157 991.86 €

ONF

Le conseil demande une rencontre

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le conseil autorise l'accès aux chemins ruraux : Pour : 8 – abst : 1 – contre : 1

RAPPORT DES COMMISSIONS

- ❖ Communes forestières : le conseil décide de ne pas adhérer aux communes forestières
- ❖ Demande sapeurs-pompiers pour le feu d'artifice : la commune participera comme chaque année.
- ❖ Demande de devis d'élagage.
- ❖ SICTOM : Info composteur fabrication au Vaudioux, non autoclave, valeur 93€ revendu 20€ par le SICTOM.
Brochure information sur le site de la commune.
- ❖ Repas des anciens : La date du repas des anciens pour les plus de 70 ans est fixée au 30 avril 2023
- ❖ Chemin Nonciant : beaucoup de plastiques, plaques de fibres de ciment : amiante, plaques tôles : tranchant.
- ❖ Beaucoup de cartouches de fusil dans la nature
- ❖ Corvée : la date est fixée au 1^{er} avril matin
- ❖ Eglise : éclairage, accès visite annuelle
- ❖ Antenne téléphonie : le projet suit son cours

Séance levée à 00h03

Le secrétaire de séance,
Karine CORNIER



Le Maire,
Sandrine BONIN

